

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011

Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-74**

**Modification du tableau  
des effectifs**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Christine GROS Mme Martine LAMBERTIN - Mme Maryline POUGENC

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-Président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

L'agent chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité (ACMO) est placé sur un poste à temps non complet (18h). Afin qu'il puisse mener à bien les missions qui lui sont confiées, il est nécessaire d'augmenter sa quotité de travail à 28 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour cela, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
Administrative	1	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 28 h	1	Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC 18 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	28	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
34	0	0

**Présents** : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés** : M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Christine GROS

**Secrétaire de séance** : M. Noël GENIALE

**N°2011-06-75**

**Vente d'une partie de la parcelle  
AT n°70 ZA Terre de Camargue  
sur la commune d'Aigues Mortes**

Monsieur ROSSO, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « En matière de développement économique - Aménagement, gestion et entretien de zone d'activités industriels, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires ou aéroportuaires ».

La Communauté de Communes Terre de Camargue possède un terrain cadastré AT n°70, jouxtant la Salle Flamingo, située dans la Z.A Terre de Camargue III à Aigues Mortes. Une partie de la parcelle, d'une superficie de 310 m<sup>2</sup>, devait être louée par l'ancien propriétaire de la salle, après accord du Conseil Communautaire, pour le stationnement de véhicules mais le dossier n'a jamais abouti.

La Commune d'Aigues Mortes aujourd'hui propriétaire de la salle « Flamingo » émet le souhait d'acquérir cette partie de parcelle. Une évaluation a été demandée au Département France Domaine qui a estimé cette portion de 310m<sup>2</sup> de la parcelle AT n° 70, à la somme de 5 000 € net.

La Communauté de Communes Terre de Camargue n'ayant pas de projet sur cette portion de terrain, il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter de vendre à la Commune d'Aigues-Mortes, 310 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AT n°70, au prix de 5 000 € net, conformément à l'estimation du Département France Domaine.

Conformément au courrier de M. le Maire d'Aigues Mortes en date du 21 avril 2011, les frais annexes tels que les honoraires notariés et les frais de géomètre, seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de vendre à la commune d'Aigues Mortes, 310m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AT n°70 au prix de 5 000 € net correspondant à l'estimation du Département France Domaine, comme indiqué ci-dessus,
- De passer l'acte de vente auprès de Maître Alice AVEZOU Notaire du Cabinet Notarial « Henri AVEZOU - Bernard BASTIDE - Alice AVEZOU » - sise au Grau du Roi - 30240,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>28</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE - Mme Incarnation CHALLEGARD - Mme Christine GROS

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

**N°2011-06-76**

**Constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'études préalables à passer en vue de la mise en place d'interconnexions des réseaux d'adduction d'eau potable de Terre de Camargue, Vauvert.**

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la délibération n°2010-09-113 par laquelle le Conseil Communautaire avait adopté la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché d'études préalables à passer en vue de la mise en place d'interconnexions des réseaux d'adduction d'eau potable de la Communauté de Commune Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes Maries-de-la-Mer.

Afin de sécuriser et de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable de leurs territoires respectifs, la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, avaient envisagé de procéder à l'interconnexion de leurs réseaux et dans cette perspective, à une étude préalable dans le cadre d'un groupement de commandes. A cet effet, la Commune de Vauvert avait délibéré le 4 novembre 2010.

Cependant, la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a fait savoir le 17 novembre 2010, qu'elle souhaitait sursoir à la constitution du groupement, puis le 15 mars 2011 qu'elle y renonçait.

Le projet d'interconnexion des réseaux d'eau respectifs de Vauvert et des communes relevant de Terre de Camargue apparaît toujours à même de permettre de sécuriser et de garantir la continuité de l'alimentation en eau de chaque commune en cas de perturbation individuelle.

Aussi, la commune de Vauvert et la Communauté de Communes Terre de Camargue se sont rapprochées pour étudier les conditions dans lesquelles elles peuvent engager à deux une étude préalable afin de définir les travaux à effectuer et d'en réaliser le chiffrage prévisionnel détaillé et d'élaborer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Regrouper leurs besoins en formant, un groupement de commandes, dans le cadre d'une procédure commune d'attribution du marché d'études à conclure, permettrait aux deux collectivités d'aboutir à la réalisation de prévisions de travaux cohérentes et de dossiers de

subvention communs, tout en bénéficiant de prix plus intéressants qu'en passant chacune un marché de manière isolée.

La Communauté de Communes Terre de Camargue et la Commune de Vauvert ont donc convenu des modalités de fonctionnement d'un tel groupement et un projet de convention constitutive a été établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De retirer la délibération n°2010-09-113 en date du 21/09/2010, déposée en Préfecture du Gard le 22/09/2010, relative à la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes Terre de Camargue, la Commune de Vauvert et la Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.
- D'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la Commune de Vauvert pour les études préalables à passer en vue de la mise en place d'interconnexions de leurs réseaux d'adduction d'eau potable respectifs,
- D'accepter que la Commune de Vauvert soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement et notamment ses dispositions financières, prévoyant la prise en charge de l'ensemble des frais de gestion de la procédure par le coordonnateur ainsi que la répartition du prix du marché entre ses deux membres à raison d'une moitié chacun.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-77**

**Approbation  
du rapport annuel 2010  
sur le prix et la qualité  
du service public de  
l'assainissement**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, présente les éléments détaillés du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté de Communes Terre de Camargue, annexé à la présente.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-78**

**Approbation du  
rapport annuel 2010  
sur le prix et la qualité  
du service public  
de l'eau potable**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, présente les éléments détaillés du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public l'eau potable de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes Terre de Camargue, annexé à la présente.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	30	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
36	0	0

**N°2011-06-79**

**Renouvellement de la convention  
d'Autocontrôles Microbiologiques  
Alimentaires pour la  
Cuisine Centrale  
avec le Conseil Général du Gard**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILLIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER - DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Madame BORD, Vice-Présidente, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Restauration Scolaire », confection des repas livrés à domicile par les CCAS ou les mairies, confection et livraison des repas pour les centres aérés et la délibération n°2008-07-127 du 9 juillet 2008, par laquelle le Conseil Communautaire a conclu une Convention d'Autocontrôles Microbiologiques Alimentaires pour la Cuisine Centrale avec le Conseil Général du Gard dont le terme est fixé en juillet 2011.

Devant la nécessité de conserver l'agrément des services vétérinaires pour la Cuisine Centrale de la Communauté de Communes Terre de Camargue, il convient de conclure une nouvelle convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard à Nîmes.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité microbiologique des denrées alimentaires, le Laboratoire Départemental d'Analyses du Gard :

- Collecte et prélève des échantillons alimentaires
- Prélève des échantillons pour analyses de surfaces
- Conserve des échantillons
- Effectue des analyses microbiologiques des denrées alimentaires
- Effectue des analyses microbiologiques des analyses de surfaces.

Le coût de la prestation est fixé de la façon suivante :

- Analyses microbiologiques (coût forfaitaire par analyse) : ..... 42,57 € HT
- Dénombrement associé à un type d'analyse : ..... 16,50 € HT
- Analyses de surface, tarif défini comme suit :
  - Boîte de prélèvement : ..... 3,63 € HT
  - Frais d'intervention technicien : ..... 39,60 € HT
  - Frais de déplacement pour 84 kms : ..... 0,42 € HT/Kms

Ces tarifs sont valables pour 2011 et révisables annuellement par le Conseil Général du Gard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de prestation N° HA/11-05-235 relative à la procédure d'Autocontrôles Microbiologiques Alimentaires pour la Cuisine Centrale de la Communauté de Communes Terre de Camargue, d'une durée de 3 ans, comme indiqué ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011

Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>25</b>	<b>7</b>	<b>4</b>

**N°2011-06-80**

#### Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2011/2012

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Madame BORD, Vice-Présidente, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « *Restauration Scolaire* » ainsi que le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Comme chaque année, l'Assemblée est invitée à réviser les tarifs de la restauration scolaire qui seront applicables pour la période scolaire 2011/2012.

Le Bureau, lors de sa réunion du 14 juin 2011 ayant retenu les tarifs suivants, calculés sur une augmentation d'environ 2% correspondant au taux d'inflation, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

Année scolaire 2011/2012	
Type de repas	Tarif
Repas (classique)	<b>3.70 €</b>
Accompagnement enfant allergique	<b>2.40 €</b>
Repas occasionnel	<b>6.40 €</b>
Repas adulte	<b>6.40 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, par :

- 25 voix pour
- 7 voix contre
- 4 abstentions
- De fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2011/2012, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**





## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-81**

**Mise à disposition occasionnelle  
du stade du Bourgidou  
à L.C.L Service Sponsoring  
Tour de France 2011**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur CONDE, Vice-Président, évoque la délibération n° 2011-04-22 du 4 avril 2011, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec chaque demandeur.

Cette convention prévoit la gratuité pour les demandes émises par des collectivités, structures associatives ou autres, situées sur le territoire communautaire et la possibilité d'une mise à disposition payante ou gratuite, pour les structures situées hors territoire, le Conseil Communautaire étant alors invité à fixer le montant de la location pour chaque demande.

A ce jour, une demande est parvenue à la Communauté de Communes émanant de L.C.L Service Sponsoring Tour de France 2011, basé hors canton pour la mise à disposition du stade du Bourgidou à Aigues-Mortes, le 18 juillet 2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Demandeurs	Equipement sportif	Date	Observations
L.C.L Service Sponsoring Tour de France 2011	Stade du Bourgidou Terrain Annexe	18/07/2011	Match de football Amical 2 heures

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter la mise à disposition occasionnelle du stade du Bourgidou à Aigues Mortes, à titre gracieux, pour cette demande, à la date susvisée, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : .....15/06/2011  
Date d'affichage convocation : .....15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-82**

**Transfert de la subvention  
du Fonds Départemental  
d'Équipement (FDE) pour la  
réhabilitation et la création d'une  
bibliothèque intercommunale  
de secteur à St Laurent d'Aigouze**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILLIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur CONDE, Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le Conseil Général du Gard, dans sa mission du territoire et Politiques Contractuelles a réparti un Fond de Développement d'Équipement (FDE) sous forme d'enveloppes destinées aux territoires communautaires ainsi qu'aux communes non membres d'un EPCI.

Lors de sa séance du 04 février 2009, l'Assemblée Départementale a décidé de pérenniser le dispositif d'aides aux communes et à leurs groupements, permettant de soutenir les projets d'équipement ou d'aménagement.

La Commission Permanente lors de sa réunion du 30 septembre 2009 a approuvé la répartition des enveloppes « Fonds Départemental d'Équipement » (FDE) et prévu 41 543 € pour la réfection des vestiaires et sanitaires du stade à vocation intercommunale « Paul HUGON » situé à Saint Laurent d'Aigouze.

Dans la situation actuelle et compte tenu que la Communauté de Communes Terre de Camargue n'a pu réunir les membres de la CLECT dans le premier semestre 2011 comme prévu, ce projet ne pourra pas voir le jour en 2011. La date butoir pour la réalisation des projets retenus par le Conseil Général du Gard est fixée au 31 décembre 2011, les actions aidées étant celles réalisées sur la durée du contrat 2009/2011.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de cette aide, la Communauté de Communes Terre de Camargue souhaite reporter cette subvention sur un autre projet d'équipement situé sur la commune de Saint Laurent d'Aigouze. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du réseau des bibliothèques intercommunales et afin d'offrir aux Saint Laurentais un lieu remplissant les conditions d'accueil entre autres, il a été décidé de réhabiliter l'ancienne école et de créer une bibliothèque intercommunale de secteur, pour un montant total estimé à 350 000 €.

La somme de 100 000 € a été inscrite et votée au budget primitif 2011 pour la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux, à savoir, la toiture, les menuiseries extérieures pour partie et l'aménagement de sanitaires éventuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de transférer la subvention du Fonds Départemental d'Équipement (FDE) prévue initialement pour la réhabilitation du stade Paul HUGON à St Laurent d'Aigouze, pour la réhabilitation de l'ancienne école et la création d'une bibliothèque intercommunale de secteur dans la même commune, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-83**

**Approbation du  
Rapport Annuel 2010  
sur le prix et la qualité du service  
public d'élimination des déchets  
ménagers et assimilés de la  
Communauté de Communes  
Terre de Camargue**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Madame BRACHET, Vice-Présidente, évoque :

- le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- La Loi n°95-101 du 2 février 1995, a pour vocation de favoriser la transparence des informations relatives à la gestion des déchets auprès des usagers du service public. Il précise l'organisation en place l'année considérée, au moyen notamment d'indicateurs techniques et économiques.
- L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation du rapport annuel sur le prix de la qualité du service d'élimination des déchets,

et présente les éléments détaillés du rapport annuel 2010 sur la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Entendu le présent rapport exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Terre de Camargue, annexé à la présente.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-84**

**Convention de reprise de la ferraille  
et des batteries collectés en  
déchèteries et Points Propres de la  
Communauté de Communes  
Terre de Camargue avec la société  
AUBORD RECYCLAGE**

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER - DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Madame BRACHET, Vice-Présidente, évoque la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et qui traduit la volonté de moderniser la gestion des déchets et leur élimination en développant la valorisation.

La société Aubord Recyclage - ZAC Grande Terre - rue G. Eiffel sise à Aubord (30620), propose de reprendre et de racheter l'intégralité de la ferraille et des batteries collectées sur les trois déchèteries et les deux Points Propres de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Le tarif proposé pour la reprise de ces matériaux est le suivant :

- Pour la ferraille : le prix est établi mensuellement en fonction des cours du marché avec un tarif plancher fixé à 60 € TTC / tonne,
- Pour les batteries : le tarif est fixé à 60 € TTC / tonne,
- Pour les câbles de pêche : le tarif est établi à 00 € / tonne dans la mesure où leur traitement nécessite des opérations de manutention contraignantes.

Elle propose au Conseil Communautaire, de conclure la convention élaborée à cet effet, définissant les modalités administratives techniques et financières, avec la société AUBORD RECYCLAGE sise à Aubord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De conclure une convention de reprise de la ferraille et des batteries collectés en déchèteries et Points Propres de la Communauté de Communes Terre de Camargue avec la Société AUBORD RECYCLAGE sise à Aubord 30620, effective à compter du 8 août 2011 et valable pour une durée de 3 ans, dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011

Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-85**

**Fixation de la formule de calcul  
de la Redevance Spéciale pour  
les professionnels présents au  
sein d'un centre commercial et  
adoption de la convention cadre**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Madame BRACHET, Vice-Présidente expose :

Vu l'article L.110-1-II du Code de l'environnement qui précise que chaque professionnel est seul responsable des déchets qu'il produit.

Vu l'article L.2224-14 du CGCT et le choix de la Communauté de Communes Terre de Camargue de rendre service aux usagers non ménagers en prenant en charge leurs déchets.

Vu l'article L.2333-78 du CGCT qui prévoit que, dans ce cas, le coût du service doit être répercuté sur chaque professionnel bénéficiant du service, à hauteur de ce qu'il consomme.

Après avis de la commission « Environnement » la convention cadre pour l'application de la Redevance Spéciale aux professionnels présents au sein d'un centre commercial prévoit la formule de calcul ci-après présentée :

$$R = \left[ \left[ P \times \left( C_C + C_T + \frac{C_B}{0,17} \right) \right] \times F_G \right] + TEOM - C_M$$

Avec :

- **R** : montant annuel de Redevance Spéciale du par l'usager producteur de déchets ;
- **P** : poids annuel de déchets produit par l'usager, en tonne, calculé à partir des déclarations de production et contrôlé par les services de la CCTC ;
- **C<sub>C</sub>** : coût, en € TTC, de collecte d'une tonne de déchets
- **C<sub>T</sub>** : coût, en € TTC, de traitement d'une tonne de déchets
- **C<sub>B</sub>** : coût, en € TTC, de mise à disposition d'un litre de bac(s) de conteneurisation des déchets
- **F<sub>G</sub>** : montant des frais de gestion
- **TEOM** : montant annuel de taxe d'enlèvement des ordures ménagères supporté par l'usager
- **C<sub>M</sub>** : Coût, en € TTC, de prise en charge complète des ordures ménagères produites par un ménage sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la formule, ci-dessus présentée, pour déterminer le montant de la redevance spéciale à appliquer aux professionnels présents au sein d'un centre commercial, à compter de 2011, les prix étant réactualisés chaque année en fonction des variations de coûts du marché,
- D'adopter la convention cadre y afférent, à conclure avec chaque professionnel présent au sein d'un centre commercial et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011

Le Président,  
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : .....15/06/2011  
Date d'affichage convocation : .....15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-86**

**Avenant n°1 - Marché pour la  
réalisation d'un maillage  
sur l'eau potable  
Route de Nîmes/Chemin des Aires  
sur la commune d'Aigues Mortes**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur CUBILIER Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment « Etudes, construction et exploitation du réseau d'eau potable des communes membres ».

Par décision n°11-14 du 1<sup>er</sup> mars 2011, un marché pour la réalisation du maillage sur l'eau potable route de Nîmes/Chemin des Aires sur la commune d'Aigues Mortes, a été attribué à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES sise à MONTFAVET – 84143, pour un montant de 58 845,59 € TTC.

La SNCF impose dans le cas de canalisation d'eau sous pression (ici 16 bars) sous la voie ferrée, la mise en œuvre d'un fourreau. Le diamètre intérieur du fourreau doit mesurer au moins 0.10 m de plus que le diamètre enveloppe de la canalisation. La mise en œuvre de ce fourreau modifie le montant de base du marché.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 19 mai 2011.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial du marché: ..... 58 845,59 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : ..... 7 573,58 € TTC
- Montant total définitif du marché : .....66 419,17 € TTC

L'avenant n°1 entraîne une augmentation qui s'élève à 13% du contrat initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché pour la réalisation d'un maillage sur l'eau potable Route de Nîmes/Chemin des Aires sur la commune d'Aigues Mortes, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-87**

**Marché public de fournitures courantes et services à bons de commande pour la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur le Territoire Communautaire**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur JOURDAN, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue a pour compétence l'entretien des réseaux d'éclairage public.

Un appel d'offre ouvert pour les fournitures courantes et services à bons de commande pour la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur le territoire communautaire, soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics, a été lancé le 19/04/2011 avec date limite de réception des offres, fixée au 30 mai 2011.

Cette consultation concerne la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur :

- Les lampes
- Les appareillages de commande
- Les armoires d'éclairage public
- Tous types de foyers lumineux
- La continuité de l'éclairage public permettant le maintien du service public auprès des administrés
- L'isolement des réseaux ou des équipements défectueux
- Toutes interventions motivées par le maintien du service public
- Toutes interventions motivées par le maintien en bon état de marche des installations d'éclairage public

Lors de sa réunion du 20 juin 2011, la Commission d'Appels d'Offres a attribué le marché public de fournitures courantes et services à bons de commande pour la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur le territoire communautaire, à l'entreprise COFELY – GDF SUEZ sise à VITROLLES (13747).

Le marché est conclu pour une période initiale dont le terme est fixé au 31/12/2011 avec possibilité de reconduction, par période d'un an, comme indiqué ci-après.



<b>Montant total des commandes</b>	<b>Seuil maximum</b>
<i>Pour la durée initiale du marché De la date de notification jusqu'au 31/12/2011</i>	241 000.00 € H.T
Pour la 1ère période de reconduction (2012)	279 000,00 € H.T
Pour la 2ème période de reconduction (2013)	279 000,00 € H.T
Pour la 3ème période de reconduction (2014)	279 000,00 € H.T

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer le marché public de fournitures courantes et services à bons de commande pour la maintenance des foyers lumineux et des installations d'éclairage public sur le territoire communautaire, à l'entreprise COFELY – GDF SUEZ sise à VITROLLES (13747), dans les conditions précitées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-88**

**Convention pour la surveillance,  
l'entretien et la promotion  
du réseau d'espaces, sites  
et itinéraires intitulé  
« Terre de Camargue » et  
labélisé « Gard pleine nature »  
sur le territoire de la  
Communauté de Communes  
« Terre de Camargue »**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur SPALMA, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Par délibération n° 2007-02-28-01 en date du 28/02/2007, le Conseil Communautaire a accepté de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise (SMCG) pour la surveillance et l'entretien d'une part et la promotion d'autre part, du réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires via le carto-guide dénommé « Terre de Camargue » pour le territoire des communes de Saint Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes et le Grau du Roi.

Cette convention a pour objet, notamment de :

- garantir l'engagement des parties concernées pour la surveillance et l'entretien (signalétique, balisage, aménagements divers, réalisés par le SMCG) du Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires (les chemins de randonnées) intitulé « Terre de Camargue », labellisé « Gard pleine nature », situé sur le territoire des communes de St Laurent d'Aigouze, Aigues-Mortes et le Grau du Roi, adhérentes à la Communauté de Communes Terre de Camargue et au Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG),
- définir les modalités d'édition et de diffusion du carto-guide, outil de promotion des chemins de randonnées de notre territoire intercommunal dans la collection « Espaces Naturels Gardois ».

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le principe de remboursement, par les communes, des frais inhérents à cette convention, dans la mesure où elles restent propriétaires des chemins mis en valeur. La participation annuelle est calculée par rapport au nombre de kilomètres de sentiers sur chaque commune, dont le détail est présenté dans la convention et répartie comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Kilométrage sentiers</b>	<b>Participation en €</b>
Aigues Mortes	22,98 Kms	2 680,00 €
St Laurent d'Aigouze	34,68 Kms	4 045,39 €
Grau du Roi	42,34 Kms	4 938,11 €

La présente convention est signée pour une durée d'un an renouvelable une fois pour la même durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour la surveillance, l'entretien et la promotion du réseau d'espaces, sites et itinéraires intitulé « *Terre de Camargue* » et labélisé « *Gard pleine nature* » sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue ainsi que le principe de remboursement par les communes des frais y afférent, et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 20 juin 2011

Date de la convocation : ..... 15/06/2011  
Date d'affichage convocation : ..... 15/06/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
<b>37</b>	<b>30</b>	<b>6</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2011-06-89**

**Convention avec la chambre des  
Métiers et de l'Artisanat du Gard  
et la Communauté de Communes  
Terre de Camargue,  
pour développer et valoriser  
les activités artisanales sur le  
Territoire Intercommunal**

L'an deux mille onze et le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents :** Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Incarnation CHALLENGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Christel PAGES - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Mireille BARBUSSE pour Mme Muriel GIBERT - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Maryline POUGENC pour Mme Martine LAMBERTIN - Mme Khadija PINCHON pour M. Richard PAULET - M. Jean-Pierre SPIERO pour M. Cédric BONATO

**Absents excusés :** M. Julien CANCE

**Secrétaire de séance :** M. Noël GENIALE

Monsieur BONATO, Vice-Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence en matière de « Développement Economique et Aménagement du Territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes envisage une collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard (CMAG), par le biais d'une convention qui définirait les domaines d'intervention pour contribuer en commun au développement économique des activités artisanales du territoire intercommunal.

Cette convention est d'une durée de 3 ans. Elle permettra à la Communauté de Communes de bénéficier de la compétence et de l'expérience de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard qui s'engage à communiquer à l'ensemble de ses adhérents, sur les initiatives mises en œuvre par la Communauté de Communes Terre de Camargue sur le territoire intercommunal en matière de développement économique et à accompagner la Communauté de Communes dans la mise en place de ses stratégies de développement économique en matière d'artisanat.

Via cette convention, la Communauté de Communes Terre de Camargue pourra bénéficier gratuitement d'un diagnostic de son territoire en matière d'artisanat, qui fera ensuite l'objet de propositions pour mettre en valeur et développer le potentiel intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention à conclure avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard, pour développer et valoriser les activités artisanales sur le Territoire Intercommunal, et dont un exemplaire est à joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme  
Fait à Aigues-Mortes, le 21 juin 2011  
Le Président,  
Léopold ROSSO**